

L'infirmier psychiatrique



Le profil professionnel

L'infirmier psychiatrique assure un accompagnement et une relation d'aide à visée thérapeutique à des personnes en état de crise psychologique ou présentant des problèmes de santé mentale.

Il collabore à l'établissement du diagnostic par le médecin ainsi qu'à l'application du traitement médical et psychiatrique. Il participe à l'éducation à la santé et stimule la réinsertion de la personne soignée

L'infirmier psychiatrique preste ses soins en se basant sur la démarche professionnelle en soins infirmiers, et veille à une approche holistique qui tient compte des composantes psychologique, sociale, économique et culturelle de la personne soignée, ainsi que des acquis de la science et d'une exécution conforme à l'évolution des techniques. L'exercice de la profession d'infirmier psychiatrique est caractérisé par des attributions spécifiques que l'infirmier psychiatrique est autorisé à accomplir ou à faire accomplir soit sur son initiative propre dans le cadre de son rôle autonome, soit sur prescription médicale, soit dans le cadre d'interventions en situation d'urgence.

Terrains d'enseignement clinique :

- service hospitalier : services ouverts et fermés des différents hôpitaux
- psychogériatrie : foyers de jour et de vie pour personnes démentes
- service extrahospitalier : hôpitaux de jours et foyers de vie
- psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : services de pédopsychiatrie et psychiatrie pour adolescents
- addictologie : différents services et institutions au Luxembourg
- stage à option : service au choix de l'étudiant, soit au Luxembourg, soit à l'étranger

Santé mentale :

L'infirmier psychiatrique aide les adultes aux prises d'une maladie mentale chronique à favoriser leur autonomie et à les outiller pour réagir et s'adapter aux défis de la vie.

Hôpital psychiatrique :

L'infirmier psychiatrique prend en charge avec l'équipe pluridisciplinaire des personnes présentant des troubles psychiques aigus. Par sa présence constante, il participe à la mise au point d'un diagnostic et d'un traitement approprié.

Réhabilitation psychiatrique :

L'infirmier psychiatrique aide les personnes atteintes d'une maladie mentale à retrouver un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté.



L'infirmier psychiatrique



La formation

Les conditions d'admission

- diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou diplôme reconnu équivalent par le MENFP
- diplôme d'infirmier tel que prévu par l'article 1^{er} de la directive 77/452/CEE
- autorisation ministérielle d'exercer la profession d'infirmier au GD
- connaissance de la langue allemande, française et luxembourgeoise
- l'admission peut être sujette à une vérification de l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs de la formation visée
- si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le lycée procède à une sélection

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

Le déroulement de la formation

- durée 2 ans avec 120 ECTS
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel théorique et pratique dispensé sous la forme modulaire
- le programme comporte e.a. les cours de soins psychiatriques, pathologies psychiatriques, thérapeutiques psychiatriques, psychologie clinique et pédagogique, sociologie, sciences humaines, travaux de groupes, situations cliniques et simulées...

Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un BTS (brevet de technicien supérieur) spécialisé d'**INFIRMIER PSYCHIATRIQUE**.



Photo : Roland M...

